

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 556

présenté par

M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 12 par les mots :

« aux plus démunis, notamment dans un cadre communautaire renforcé ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser l'objectif de développement de l'aide alimentaire, qui s'adresse aux plus démunis en France et en Europe. Il s'agit ainsi d'éviter d'apporter de la confusion à cet objectif, en faisant le distinguo avec la politique d'aide alimentaire que poursuit notre pays dans le monde, qui est porté directement par le Programme Alimentaire Mondial sous l'égide de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il convient également d'appuyer le travail positif de la France pour le maintien du programme d'aide alimentaire européen dans une perspective de long terme.